



Compte rendu du Conseil d'administration
Collège BERTRAN DE BORN
12/11/2019

Rappel de l'ordre du jour :

- ✓ **Installation du Conseil d'Administration et des instances**
- ✓ **Point sur la rentrée 2019 et calendrier**
- ✓ **Questions et informations diverses**

- Le quorum étant atteint le conseil d'administration peut débuter.
- Secrétaire de séance : équipe de direction de l'établissement.

- Monsieur MOUETTE demande si des points, doivent être abordés lors des questions diverses.

Mme RAYNAUD, pour les enseignants, pose la question de décisions votées en Conseil d'Administration lycée et non en Conseil d'Administration collège alors que celles-ci concerne l'ensemble de la cité scolaire (Pronote, pelouse synthétique par exemple).

Mme PREVOT, pour les parents d'élèves, pose la question de la communication pronote entre les associations de parents d'élèves et les parents.

- Pas d'objection sur le procès-verbal du dernier Conseil d'administration.

1. Installation du Conseil d'Administration pour 2019/2020 et des instances

Question de Mme REBIERE, pour les enseignants, qui demande combien de fois le CESC doit être réuni par année scolaire.

Monsieur MOUETTE répond qu'il n'y a pas de prescription officielle mais que la réunion du CESC deux fois par an est souhaitable.

Question de Madame PREVOT, pour les parents d'élèves, qui interroge les modalités de réunion de la commission permanente.

Monsieur MOUETTE et Monsieur CASTERA répondent sur ce point : la commission permanente peut être réunie pour instruire les questions soumises à l'examen du conseil d'administration, sa réunion est obligatoire dans certains cas (par exemple lors de la révision du règlement intérieur de l'établissement).

- Est soumis au vote l'autorisation d'ester en justice pour le chef d'établissement. A l'unanimité, le CA autorise le chef d'établissement à ester en justice.

- Est soumis au vote l'autorisation donnée au chef d'établissement de donner des aides sociales. A l'unanimité, le CA autorise le chef d'établissement à distribuer les aides sociales, conformément à la délibération de 2017.

2. Point sur la rentrée 2019 et calendrier

Madame PECRIX-RIEU présente un point sur la rentrée 2019

- **Les effectifs** : 702 collégiens dans 24 classes / 6 classes par niveau

6eme	169 élèves	moyenne de 28 élèves par classe
5eme	175 élèves	moyenne de 29 élèves par classe
4eme	180 élèves	toutes les classes à 30
3eme	178 élèves	moyenne de 29.6 élèves par classe

- **Devoirs faits**

Mise en place dès le 25 septembre 2019. Effectifs à ce jour : 135 élèves inscrits (66 élèves de 6eme avec 2h hebdomadaires ; 1h hebdomadaire pour les autres niveaux avec respectivement 35, 16 et 16 élèves inscrits en 5^e, 4^e et 3^e)

Les intervenants : 11 enseignants qui interviennent en moyenne 2h/hebdo + Association OXY'JEUNES de Boulazac qui intervient dans le cadre de l'opération « coup de pouce » financée par la communauté d'agglomérations de Boulazac en contrepartie d'une participation financière de 2 euros / an et par élève inscrit (décision votée lors du dernier CA). Seuls les élèves relevant de la communauté d'agglomération de Boulazac pourront bénéficier des créneaux devoirs faits encadrés par l'association.

Principe d'un fonctionnement par période de vacances à vacances avec reconduction tacite.
Communication via Pronote en phase d'amélioration : pour le moment information Pronote / mot dans le carnet.

Constats et évolutions :

Un certain nombre d'élèves pour qui devoirs faits serait vraiment profitable échappent au dispositif ; il s'agit pour nous de cibler davantage les élèves qui à ce stade de l'année témoignent de difficultés scolaires, ont du mal à s'organiser dans leur travail personnel.

Dans cette optique – rencontre Professeurs Principaux pour faire point sur les classes et réfléchir à des solutions de prise en charge des élèves les plus fragiles avec notamment la proposition de devoirs faits pour une partie d'entre eux.

Un certain nombre d'élèves et de familles se sont vus proposés par l'intermédiaire du Professeur Principal des créneaux de devoirs faits. Le collège espère que les familles se saisiront de cette possibilité offerte à leur enfant. Madame PECRIX-RIEU se tourne vers les représentants des parents d'élèves pour porter ce message aux parents.

Dans le champ de la communication, à venir très prochainement visibilité des groupes sur les emplois du temps pronote + travail sur un document visant à améliorer la communication vis-à-vis du travail effectué par les élèves sur le temps de devoirs faits. Le principe : dans une fiche collée dans le carnet de correspondance l'élève note le travail effectué, cette information est visée par l'intervenant devoirs faits et ainsi les familles et les enseignants (PP notamment) peuvent suivre ce qui a été fait. Pour l'année prochaine le collège réfléchit éventuellement à insérer un feuillet devoirs faits dans le carnet de correspondance.

- **Le dispositif UPE2A (Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants)**

Ouverture du dispositif à la rentrée 2019

Concerne 13 élèves inclus dans des classes de la 6^{ème} à la 3^e, arrivé en France pour la plupart il y a moins d'un an et qui viennent de différents pays – notamment hors UE (Syrie, Géorgie, Erythrée, Albanie, Tunisie ...)

Un dispositif et non pas une classe. Les élèves sont inscrits dans une classe mais bénéficient d'un emploi du temps aménagé. Le principe : Accueil des élèves nouvellement arrivés en France avec une maîtrise insuffisante de la langue. L'objectif : L'acquisition de compétences langagières suffisantes pour être pleinement intégrés en classe ordinaire. Travail sur le FLS (Français langue de scolarisation) avec Mme Fournier et intégration progressive dans les cours prévus à l'emploi du temps de leur classe d'affectation.

Comme tout dispositif nouveau il faut pour chacun s'adapter à quelque chose qui ne va pas forcément de soit pour les enseignants, pour les élèves mais globalement c'est dans un état d'esprit positif que les choses se mettent en place en gardant à l'esprit que les attentes en terme de compétences scolaires ne sont pas les mêmes vis-à-vis de ces élèves.

Mme FOURNIER rappelle qu'inclure n'a rien d'évident, que cela n'est pas simple mais qu'il peut y avoir en revanche des choses simples mises en place en classe (souligner les quelques termes que ces élèves devront retenir par ex).

Madame PREVOT souligne la richesse du dispositif.

Monsieur BOURGEOIS trouverait intéressant de mettre en place un tutorat d'élèves sur la base du volontariat et de valoriser l'acquisition des compétences ainsi développées par les élèves tuteurs.

Monsieur CIPPIERE souligne l'importance de l'apprentissage des codes et salue l'implication remarquable des professeurs.

Madame PECRIX-RIEU précise que pour accompagner la mise en place de l'UPE2A une formation d'initiative locale pour les équipes est prévue le 12 décembre prochain + 1 deuxième de journée de formation à venir.

- **Evaluation entrée 6^{ème}**

Monsieur MOUETTE présente les résultats des évaluations d'entrée en 6eme.

3. Les décisions budgétaires modificatrices (DBM)

Monsieur CASTERA présente pour accord du Conseil d'administration les deux décisions budgétaires modificatrices suivantes:

DBM 1 : 2000 euros pour la vie collégienne. Achat d'un babyfoot à destination exclusive des collégiens, placé au foyer. Demande au CA : transfert de cette somme de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Prix du babyfoot : 1900 euros.

DBM 2 : Signature d'une convention de résidence d'artistes, association CLAP dans le cadre de la liaison CM2-6^E.

Accord du CA.

4. Questions diverses

- Question de la communication entre les deux CA (collège et lycée)

Souhait des enseignants : avoir accès à l'ordre du jour du CA lycée.

Réponse de Monsieur MOUETTE, l'ordre du jour ne contient pas le détail des discussions et décisions prises en CA lycée, toutefois possibilité d'intégrer certaines questions au CA commun.

- Question de la communication pronote entre les associations de parents d'élèves et les parents.

Monsieur CASTERA rappelle que tous les parents n'ont pas donné leur accord pour être contactés par les représentants des parents d'élèves. A cela s'ajoute le problème de la protection des données personnelles.

Réponse de Monsieur MOUETTE, les associations de parents d'élèves peuvent communiquer un questionnaire à la direction de l'établissement pour la préparation des conseils de classe, ce questionnaire sera ensuite communiqué via pronote par l'établissement aux familles. Les parents pourront ensuite imprimer le questionnaire et le retourner aux représentants des parents d'élèves.

- Question de la sécurité de la rue Charles Mangold, besoin d'un ralentisseur.

En l'absence d'autres questions le conseil d'administration est clos.